arbustes, haies et buissons, devra se faire du 15 janvier au 15 février 1904.

COMINES

CLASSE 1903. — Soixante quinze conscrits prendront part au tirage au sort de 1904.

WERVICQ-SUD

PROCÈS-VERBAL a été dressé à Arsène Descamps, 16 ans, tisserand, qui s'est livré à des voies de fait sur deux jeunes filles, Mlles Louise et Célice Lesaffre.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ

LILLE

A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE. — *Section des sciences sociales et politiques.* — M. Ravier du Magny, professeur à la Faculté libre de droit de Lyon, a fait, hier mercredi, à cinq heures, à la section des sciences sociales et politiques de l'Université Catholique de Lille, une conférence très documentée sur ce sujet intéressant et actuel : *Des garanties de la liberté individuelle et de l'inviolabilité du domicile.* Cette conférence avait attiré un public nombreux d'étudiants et d'auditeurs étrangers à la Faculté, qui ont suivi avec intérêt le docte exposé de M. du Magny et qui ne lui ont pas marchandé leurs applaudissements.

M. Ravier du Magny a divisé son sujet en trois parties. Il étudie d'abord les garanties de la liberté individuelle, puis celles de l'inviolabilité du domicile et enfin la sanction de ces différentes garanties.

L'éminent conférencier n'a pu exposer hier que la question de la liberté individuelle, il verra demain les deux autres.

Qu'est-ce que la liberté individuelle? C'est le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Mais il y a des abus dans l'exercice de la liberté, c'est pour combattre ces abus que la loi établit des restrictions. La privation doit être mesurée à l'intérêt à sauvegarder et il y aura atteinte à la liberté toutes les fois qu'on se livrera à des violences matérielles sur l'individu, toutes les fois qu'on s'emparera de lui et qu'on le détiendra dans un intérêt autre que la sécurité de l'ordre social.

Après avoir posé ces principes, M. Ravier du Magny recherche quels sont les cas dans lesquels la loi permet l'arrestation ou la détention d'une personne. Il indique aussi quelles sont les personnes à qui la loi reconnaît le droit d'ordonner l'arrestation et la détention et sous quelles conditions elles peuvent le faire. Il critique éloquemment l'article 10 du Code d'instruction criminelle qui, détruisant le principe de la séparation des pouvoirs judiciaires et exécutifs, accorde aux préfets dans les départements, et au préfet de police à Paris, des pouvoirs plus étendus que n'en ont les juges d'instruction et les procureurs de la République. Il rappelle que la jurisprudence qui a étendu l'application de l'article 10 en 1853 a été malheureusement consacrée par le régime républicain, malgré M. Dufaure et M. Ribot, et que les partis extrêmes qui nous gouvernent aujourd'hui n'ont fait que nous enfoncer plus profondément dans l'ornière antilibérale.

Exposant ensuite les formalités prescrites par la loi de 1897, au sujet de la prévention, M. du Magny montre combien les pays voisins, notamment la Belgique (*Chambres du conseil*) et l'Angleterre (*Habeas corpus*) défendent avec un soin plus jaloux que ne le fait la loi française, les droits des inculpés contre l'arbitraire des magistrats instructeurs.

En terminant cette première partie de son exposé, M. du Magny combat les arrestations par mesure administrative, parfois utiles, mais toujours arbitraires, et il détermine avec précision les droits de l'individu dans des situations fréquentes, mais délicates, où on se demande si on est en présence d'un agent de la police judiciaire ou de la police administrative. — A. D.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES. — Dans sa dernière séance, en Comité secret, l'Académie des Sciences a examiné les titres des candidats au siège vacant dans la section de géologie par la mort de M. Munier Chalmas. Le *Temps* croit savoir qu'elle a classé en première ligne, par ordre alphabétique, MM. Barrois, professeur à la Faculté de Lille, et Lacroix, professeur du Muséum, directeur de la mission scientifique de la Martinique.

UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT. — *Faculté de Droit.* — Le registre des inscriptions pour le 2e trimestre de l'année scolaire 1903-1904 sera ouvert du 6 au 16 janvier 1904.

— *Cours d'enregistrement.* — M. Demogue, agrégé, commencera son cours, aujourd'hui jeudi 7 janvier 1904, à cinq heures un quart (amphithéâtre n° 1). Ce cours est public.

ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE BRASSERIE DE NANCY. — La réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves de l'École de brasserie de Nancy aura lieu à Lille, le dimanche 17 janvier, sous la présidence de M. Petit, directeur de l'école, président d'honneur de l'Association.

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS. — *Maison dévalisée à Ronchin.* — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison d'habitation à la brasserie de M. Lamblin-Page, route de Douai, à Ronchin. Ils ont fracturé le grillage qui entoure l'immeuble, ont enlevé un volet, découpé un carreau et fait jouer l'espagnolette de la fenêtre. Ils ont alors pénétré dans la maison d'habitation et ont visité le salon, le fumoir, la salle à manger, la cuisine, les bureaux de la brasserie. Dans la salle à manger, un coffre-fort a subi de fortes pesées, mais résista. Les malandrins ont eu l'audace d'inscrire sur la porte : « Trop lourd pour emporter ». Les voleurs ont emporté un pardessus appartenant à un des fils de M. Lamblin et accroché dans la salle à manger. Dans les poches, il y avait un protemonnaie contenant 74 francs et une montre en or.

— *Charcuterie mise au pillage à Thumesnil.* — La même nuit, des voleurs ont fracturé la porte d'entrée de la charcuterie Camille, rue de Lille, 18, et ont dérobé une grande quantité de marchandises. Ils ont aussi ouvert le tiroir du comptoir, qui, d'ailleurs, était vide, car Mme Camille ne laisse jamais d'argent dans le comptoir la nuit. Au milieu du magasin, l'un des voleurs a écrit : « Vous laisserez votre argent dans de comptoir et vous ferez du meilleur saucisson. »

LA GRAVE AFFAIRE D'ENNEVELIN. — Le 20 décembre dernier, le Parquet de Lille, représenté par M. Coupilaud, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Montagne, était descendu à Ennevelin, nous l'avons annoncé, pour s'y livrer à une enquête relative à une tentative d'infanticide à Ennevelin. De l'autopsie faite par M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, du cadavre de l'enfant mort-né, il résulte qu'il n'y a pas eu crime. En conséquence, une ordonnance de non-lieu a été signée par M. Coupilaud, en faveur de la fillemère, Pauline Vauban, toujours en traitement dans sa famille, à Ennevelin.

ARMENTIERES

NOUVEAUX SYNDICATS TOILIERS. — On sait qu'après la longue grève d'Armentières, les fabricants de toiles d'Armentières et d'Houplines se sont réunis en un syndicat. Nous apprenons qu'un nouveau groupment corporatif, qui engloberait les établissements de La Gorgue-Estaires, Bac-St-Maur, Hazebrouck, Bailleul, etc., est en formation.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. l'abbé Huquin, nouveau prêtre, précédemment professeur à Saint-Amand, est nommé vicaire à Condé; — M. l'abbé Lagatie, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Godewaersvelde.

A St-JACQUES 209-211 -213-215, rue du Collège près place Fosse-aux-Chênes **ROUBAIX**

MAISON DE DEUIL Rayon complet de deuil **Deuil en 24 heures. Location de châles.** 3534

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELPORTE-DUCATTEAU, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve DELPORTE-DUCATTEAU, née Juliette-Catherine DUCATTEAU, membre du Tiers-Ordre de Saint-François, Dame-Patronesse des Mères Chrétiennes, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1904, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à quatre heures, et aux Convoi et Services Solennels qui auront lieu le samedi 9 dudit mois, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Gay-Lussac, 28.

Les amis et connaissances de la famille PLATEAUX-LELIÈVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules PLATEAUX, veuf de Dame Alphonsine LELIÈVRE, décédé à Roubaix, le mardi 5 janvier 1904, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 7 dudit mois, à 4 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 17.

Les amis et connaissances de la famille VANASSE-LERUSTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph VANASSE, voiturier-marchand de charbon, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1904, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 7 dudit mois, à 5 heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 8 courant, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Anzin, 58, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille SKENE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur William SKENE, constructeur-mécanicien, décédé à Croix, le 5 janvier 1904, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à ses Funérailles qui auront lieu selon le rite de l'Église Anglicane, au Temple de la rue des Arts, à Roubaix, le samedi 9 courant, à onze heures un quart. — Réunion à la maison mortuaire, rue de Roubaix, 45.

Les amis et connaissances de la famille DEPRINCE-GRAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-François DEPRINCE, décédé subitement à Roubaix, le 4 janvier 1904, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 7 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre, sa paroisse. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 21.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRICHE-CORNILLE (SUCCESSEUR),
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'Hôpital et le Bureau de bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.
Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléph. 627. (Fondée en 1870.) 3056

NÉCROLOGIE

Mardi matin, ont eu lieu, en l'église Saint-Nicolas, à Boulogne, les funérailles de M. Pierre Lroude, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite.

— Mardi ont eu lieu, à Douai, les funérailles de Sœur Marie-Louise, dans le monde Julie-Marie Landru, de la communauté de la Providence.

NOUVELLES MILITAIRES

Dans la liste des sous-officiers du génie admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission de l'école d'artillerie et du génie de Versailles, nous relevons les noms suivants : MM. Chauze, Courquen, Leroux et Polachi, du 3e génie.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Les Amis Réunis* (Fanfare). — Répétition au nouveau local, le dimanche 10 courant. Des communications très importantes seront faites.

Croix. — *Les Trouvères* (orphéon en formation). — Réunion obligatoire le samedi 9 janvier, à huit heures et demie du soir, au local, *Café Belle Vue*, 33, rue de Roubaix, Croix Blanche. Les personnes désirant en faire partie sont priées d'y assister ou d'envoyer leur adhésion.

Tourcoing. — *Union Sociale et Patriotique* (Section du Commerce, rue Nationale, 68). — Réunion mensuelle du samedi 9 courant, à huit heures et demie précises : Causerie-conférence, suivie d'une soirée intime offerte aux adhérents et aux membres de leurs familles.

— *La Cecilia.* — Répétition générale, au local de la société, chez M. Henri Desreumaux (estaminet Marcel), rue du Moulin, 89, le vendredi 8 janvier, à huit heures et demie.

MAISON FONDÉE EN 1841
COFFRES-FORTS ROTRU
à nouvelles Cloisons métalliques armées, imperforables et incombustibles, BREVETÉ S.G.D.G.
SÉCURITÉ ABSOLUE
17, Rue Neuve, 17, ROUBAIX. — TÉLÉPHONE 447. 4107

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 6 janvier 1904

Président : M. CATEAUX. — Assesseurs : MM. WICART et D'HAILLUIN

L'ENCAVEMENT DES VINS PAR LE TRANSPORTEUR. — Le Tribunal a décidé qu'en principe, les entrepreneurs de transports, lors d'un transport de vins, n'étaient tenus qu'à déposer les barriques sur le trottoir et que leur responsabilité, par conséquent, cessait dès cette opération.

Dans le litige soumis au Tribunal, il s'agissait d'une pièce de vin brisée par les ouvriers de M. Valcke, dans la cave de M. Dubois, lors de sa mise en place. Comme les parties en cause ont avancé des allégations contradictoires, le Tribunal estimant qu'il y avait lieu à une enquête, a ordonné leur comparution devant un juge.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 6 janvier 1904.

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

A vendre par suite de licitation entre les consorts Grimonprez, une maison nouvellement construite et 194 mètres carrés de fonds, cour et terrain en dépendant, sise 110, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing. Cette maison est occupée par M. Albert Grimonprez, employé de commerce, verbalement et au mois, moyennant un loyer mensuel de 25 francs. Mise à prix, 5.000 francs; Me Jaspar est déclaré adjudicataire pour 7.600 francs.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 6 janvier 1903

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

EMPLOYÉS INFIDÈLES. — Dans la soirée de samedi dernier, à Roubaix, un agent de police rencontrait dans la rue du Fontenoy un individu porteur d'un gros sac et dont l'allure lui parut suspecte; il voulut voir le contenu du sac, il y avait une vingtaine de kilos de ficelle. L'individu fut conduit au poste; là, il déclara se nommer François Souxdorf, 50 ans, et avoua que ces ficelles avaient été volées par lui chez ses patrons, MM. Peucelle, Berlemont et Cie, rue de l'Espérance; il dénonça comme son complice un autre magasinier de la même maison, Henri Fontaine, 27 ans, qui fut arrêté également. A plusieurs reprises, tous deux avaient déjà dérobé des ficelles, dans des conditions analogues. Quarante jours de prison à François Souxdorf, un mois avec sursis à Fontaine.

POUR LES ÉTRENNES. — Désireux d'avoir des étrennes, et n'ayant aucun titre pour y avoir droit, Camille Castelain et Désiré Kiepe, de Tourcoing, ont imaginé le stratagème suivant : ils se présentaient dans les maisons comme éboueurs de la Ville de Tourcoing et sollicitaient leurs étrennes; l'agent Lebrun découvrit la supercherie et les deux copains sont poursuivis pour escroquerie, pour s'être fait remettre de l'argent en prenant la fausse qualité d'éboueurs. Mais le dossier n'étant pas complet, le casier judiciaire des prévenus n'étant pas arrivé, le Tribunal n'a pu les juger et il a simplement confirmé le mandat de dépôt décerné contre eux.

LA FRAUDE. — Le 2 janvier, vers cinq heures moins le quart du soir, à Touffiers, au chemin de Leers, les douaniers ont surpris trois fraudeurs qui marchaient l'un derrière l'autre, à 50 pas de distance; ce sont : Léon Nivesse, 24 ans, appréteur; son frère, Désiré Nivesse, 19 ans, également appréteur, tous deux demeurant à Roubaix, rue Decrême, et Louis Messine, 31 ans, rejointoyeur, avenue Julien Lagache, estaminet Leclercq, à Roubaix. Ils étaient porteurs de 7 livres de café vert. Messine sera jugé à une autre audience; Léon et Désiré Nivesse encourent, pour fraude en réunion, trois mois de prison avec sursis et 500 fr. d'amende.

— Six jours avec sursis et 500 francs à Louis Descamps, 18 ans, tisserand à Chéreng, et à Jean Bradt, 21 ans, charretier à Roubaix, rue des Fossés, pour fraude de 7 kil. de café vert, valant 21 francs, à Lys-lez-Lannoy, pavé de Lys, le 3 janvier, vers deux heures du matin.

— Un douanier, flânant près de chez lui, dans la commune de Linselles, le 31 décembre, vers une heure trois quarts de l'après-midi, avisait un homme à allures louches qui semblait éclairer le terrain et qui, en effet, faisait signe d'approcher à une jeune fille près de là. Il les arrêta. La jeune fille, Rosalie Vanhullebusche, 19 ans, ouvrière agricole à Menin, était chargée de 3 kilos d'allumettes belges, valant 13 fr. 50; l'homme, Henri Decavèle, 28 ans, de Menin, avoua qu'il l'aidait à entrer en cachette et explorait le terrain pour découvrir les retraites des douaniers. Trois jours et 500 francs à Rosalie Vanhullebusche; six jours et 500 francs à Henri Decavèle.

AFFAIRES DIVERSES. — Dimanche dernier, étant ivre, Fleuris Dupont, 26 ans, journalier à Tourcoing, a injurié l'agent Wattel et l'a bousculé : vingt jours de prison avec sursis à Dupont pour rébellion et outrage, plus 5 francs d'amende pour ivresse. — Victor Pouille, mendicité et vagabondage, trois jours.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Audience du mercredi 6 janvier 1904.

L'AFFAIRE THOBOIS. — A l'audience de mercredi ont comparu Thobois, ce clerc d'huissier de Vitry, inculpé d'abus de confiance qualifié, ainsi que ses complices.

Le 3 mars 1903, Thobois, alors clerc chez Me Lavigne, huissier à Vitry-en-Artois, se rendait à Arras, chargé par son patron d'effectuer des versements dans plusieurs maisons de banque. Il était nanti à cet effet de 28.700 francs en billets de banque. Au lieu d'effectuer ces versements il passa son temps au café, puis rentra le soir, chez lui, à Oisy-le-Verger.

Le lendemain, il prenait le train à 6 heures 25 du matin, à Sauchy-Lestrées. Le 26 mars, il fut arrêté à Péronne. Il a reconnu avoir détourné et dissipé la somme qui lui avait été confiée.

Ses complices sont : Cécile Lourd, femme Thobois, ménagère, à Oisy-le-Verger, y demeurant; François Leblanc, dentiste, à Beaumetz-lez-Cambrai; François Leblanc, à Beaumetz-lez-Cambrai, journalier; Auguste Bézéant, à Ytres, garde particulier; Marie Corbier, femme Bézéant.

Prime absolument gratuite
OFFERTE PAR
LA CONFIANCE
du 1er au 10 Janvier 1904
A tous ses acheteurs, la Coopérative **LA CONFIANCE**, rue Ma Campagne, offre gratuitement deux vases ou une jardinière bleu de Sèvres, décor émaux.
Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'acheter un litre de liqueur extra fine (Anisette, Curaçao, Cassis, etc.), à 3 francs le litre.
Cette prime ne sera donnée qu'une seule fois à chaque client qui, néanmoins sera autorisé, en achetant deux litres de liqueur différente, à prendre les deux vases et la jardinière de façon à avoir, complète, une garniture de fenêtre ou de cheminée.
LA CONFIANCE est la première société qui ait créé à Roubaix une distillerie de liqueurs fines. 45877

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — HIPPODROME-THÉATRE. — L'impresario Baret nous annonce pour la semaine prochaine une représentation du succès des nouveautés *Les Sentiers de la Vertu.*

M. Baret lui-même interprétera le principal rôle de cette exquise comédie. Nous pouvons assurer à l'excellent comique une accueil enthousiaste car ses derniers succès dans l'*Anglais tel qu'on le parle*, les *Maris de Léontine*, l'*Article 330*, etc., ne sont assurément pas oubliés à Roubaix.

UN FESTIVAL PERMANENT A ARRAS. — La Commission des fêtes de l'Exposition du Nord de la France, organise, sous les auspices de l'Administration municipale d'Arras, un festival permanent, auquel sont conviées les sociétés de chant d'ensemble, d'harmonies, de fanfares, de fanfares de trompes, de trompettes, de France et de l'étranger. Huit mille francs de primes en espèces sont affectés à ce festival, qui aura lieu tous les dimanches et jours de fête, du 8 mai au 2 octobre 1904, sauf le dimanche et le lundi de la Pentecôte, ainsi que le 5 juin et le 14 juillet. Les sociétés musicales, désireuses de participer à ce festival, et qui, par oubli, n'auraient pas reçu le règlement, sont priées de le réclamer à M. Georges Fontaine, rue des Augustines, Arras.

THÉATRE DE ROUBAIX Direction : L. COUVREUR
Bureaux à 7 h. ½. *Jeudi 7 janvier 1904.* Rideau à 8 heures
DEMI-PRIX A TOUTES LES PLACES
LE PETIT JACQUES, *grand drame en neuf tableaux.* Vu son importance cette pièce sera jouée seule. 46456

CORRESPONDANCE

(*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction*).

Les nouveaux abonnements des tramways

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Par une interprétation subtile, la Compagnie des Tramways émet la prétention de restreindre à la place de Roubaix la circulation du nouvel abonnement de l'Octroi de la Justice à Roubaix. Il s'en suivrait que pour 0 fr. 10 le voyageur trait de l'Octroi à la gare, tandis que l'abonné devrait cesser le parcours à la place et payer 0.10 pour aller à la gare. Certainement une telle anomalie ne peut avoir été convenue entre la Municipalité et la Compagnie, car cet abonnement serait une illusion. Il va de soi que l'abonnement doit donner l'accès de toute la ligne, et qu'il ne doit pas être possible que la Compagnie puisse en supplément, demander à son abonné, une redevance égale à la ligne entière.

Veuillez agréer, mes salutations distinguées.

Un abonné.

Une question de salubrité

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Pourquoi alors que les immondices de la Ville sont conduits hors de l'agglomération et à l'écart de toutes habitations, permet-on d'en déposer en plein centre? Je veux parler du terrain situé à l'angle des rues Corot, Ingres et Claude-Lorrain. Depuis un mois, on y amène journellement les détritus des Halles, ce qui, en plus des odeurs désagréables qu'amènent les débris d'abats de boucherie qu'on y dépose, y attirent quantité de chiens qui traînent dans les rues avoisinantes ces ordures diverses.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un habitant du quartier craignant la fièvre typhoïde.

La Compagnie des chemins de fer du Nord et les industriels

Roubaix, le 6 janvier 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous avons l'honneur de faire appel à la publicité de votre journal pour signaler à l'opinion publique les agissements de la Compagnie des chemins de fer du Nord, qui abuse étrangement de son monopole. Tous les ans à pareille époque, nous avons à nous plaindre. Nous écrivons au contrôle, qui nous répond de façon charmante, qui nous fait donner de petites satisfactions de détail, mais qui ne guérit jamais le mal : «Matériel insuffisant ou mal distribué, personnel réduit à la portion infinitésimale.»

Cette année nous révèle un mal beaucoup plus grave encore. On inaugure une gare nouvelle à Tourcoing et cette inauguration amène un désordre plus grand, une anarchie plus complète : les wagons sont perdus un peu partout; on dirait une armée en déroute; il y a des traînards qui mettent huit, dix jours à nous arriver de Dunkerque; des compagnons de route se séparent à la prochaine station et ne se retrouvent plus.

Tout cela serait triste pour la bonne renommée des chemins de fer français; mais cela est lugubre, parce que cela fait chômer l'usine et que nos ouvriers, qui ne font que des demi-semaines depuis deux mois, doivent continuer à les faire, quand ils pourraient maintenant travailler davantage, si la Compagnie du Nord faisait son devoir vis-à-vis du commerce et de l'industrie. Il est bon que le public soit éclairé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Compagnie générale des industries textiles,
Pour Léon Allart et Cie.
A. ROUSSEAU.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

O. G. T. — 1° Oui, vous aurez 21 ans accomplis au 31 mars prochain; 2° Vous serez inscrit d'office; 3° Assurez-vous que votre inscription a été opérée, et ce, avant le 4 février; 4° Oui. — *Paul S. S.* — Si vous êtes devenu fils unique d'une femme veuve, pour mieux dire, si vous n'avez pas un ou des frères mariés, vous aurez droit à la dispense légale et serez astreint à 10 mois de service actif. — *Duquesne.* 1° Vous recevez votre indemnité de route à Lille; 2° Une somme peu sensible, 1/3 en plus environ; 3° Oui; 4° Non. — *Victor R...* — Il y a deux moyens d'entrer dans cette administration : 1° faire un stage de 6 mois dans une maison de banque et se présenter au concours qui a lieu à Paris; 2° entrer comme stagiaire dans l'une des succursales et passer un examen quelque temps après. Pour le Nord l'examen a lieu à Lille. M. le directeur de la succursale de Roubaix vous donnera les renseignements que vous désirez. — *E. C. S. D.* — 1 fr. 50 en semaine, 2 fr. le dimanche si l'annonce n'occupe pas plus de lignes et ne porte pas la mention « écrire » au « prendre l'adresse au bureau du journal ». Avec cette mention, 2 fr. l'insertion, 2 fr. 50 le dimanche. — *O. S. D. Gaufres.* — Demandez-le à M. Cornet-Lesur, pâtissier, rue de Tournai, à Tourcoing, qui l'a photographié. — *Surdité.* — Il s'agit probablement d'une société commerciale. Il serait préférable que vous demandiez l'avis d'un médecin. — *M. M. M.* — Vous pouvez, si vous le désirez, consulter la collection du *Journal de Roubaix*; voyez un notaire; 4° Oui, avec une dispense demandée au curé de votre paroisse. — *Un cycliste belge.* — Vous recevrez un avis de paiement. — *C. D. à Roubaix.* — 1° Oui; 2° Oui, mais il vous faut un accusé de réception. — *A. C. B.* 25. — Procurez-vous de l'acide borique chez un droguiste ou un pharmacien et faites-en dissoudre un peu dans l'eau chaude. — *Un entêté.* — Nous ne comprenons pas bien le sens de vos questions. On ne peut jamais contracter un mariage sans le consentement de ses parents. — *W. P. D.* — 1° Il vaut mieux que vous achetiez un appareil à pied. Vous trouverez le nom de plusieurs de ces fournisseurs dans l'almanach illustré du *Journal de Roubaix* et vous pouvez aussi demander un catalogue à la maison D. M. R., page 151.

Le certificat d'aptitude n'est pas une nomination. Il indique que l'on est apte à commander une section et il est indispensable pour être nommé officier de réserve.

Étant nommé officier de réserve si vous démissionnez vous êtes astreint à faire comme soldat, les périodes régulières prévues pour les hommes de votre classe, *si vous ne les avez déjà faites.*

Si vous êtes libéré de ces périodes, il se pourrait que votre démission ne soit acceptée qu'une fois votre première convocation comme officier effectuée.

Une fois démissionnaire vous êtes astreint à vos 13 jours comme soldat.

A notre avis, si vous postulez pour le grade d'officier de réserve, vous devriez le conserver au moins jusqu'après votre première période de territoriale; dans le cas contraire, il vaut mieux ne pas vous faire nommer.

Un coopérateur ennuyé. — Les coopératives qui livrent des marchandises à des personnes étrangères à la société paieront seules la patente. — *J. D. Sartel.* — Vous trouverez cet ouvrages à la librairie du *Journal de Roubaix.*

COFFRES-FORTS GRUSON
GARANTIS CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
Fabrication supérieure. — 50 années d'expérience
Exposition de Lille 1902, GRAND PRIX
Rue Royale, 19 et 21, LILLE (Tél. 465) 40322

NORD

COUR D'ASSISES DU NORD. — La chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la Cour d'assises, Gaston Loilleux, 31 ans, né à Verland, (Aisne), demeurant à Masnières, inculpé d'attentat à la pudeur commis le 31 novembre 1903.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN A LANDAS. — M. Paul Fellion, 30 ans environ, ouvrier électricien de la Compagnie du Nord, a été tué en gare de Landas, en voulant, paraît-il, contre les règlements, monter dans un train en marche.

UNE VICTOIRE LIBÉRALE A ESCAUDAIN. — Dimanche a eu lieu, à Escaudain, une élection en remplacement de deux conseillers municipaux. Deux listes étaient en présence : l'une, républicaine libérale, composée de MM. Dupont, maître porion, et Renard, boucher; l'autre, socialiste, avec les citoyens Bourrez et Duquesne, du syndicat rouge.

Les radicaux et socialistes qui occupent la mairie d'Escaudain depuis 1895, se croyaient pour longtemps les maîtres et certains de la victoire.

Les candidats libéraux ont été élus par 583 et 513 voix contre 380 et 350 à leurs concurrents.

UN GRAVE INCIDENT A FOREST. — La nuit dernière, M. Léon Eloire, 28 ans, qui appartient à la compagnie de sapeurs-pompiers de Forest, entendant briser les carreaux de sa fenêtre, prit son fusil, y plaça une cartouche et fit feu. La charge atteignit, au bout de la ruelle « du bois », le sieur Aimé Baillon, 22 ans, qui, au dire de M. Eloire s'y était réfugié après avoir cassé les carreaux. Une enquête est ouverte sur ce grave incident qui paraît être la suite d'autres affaires qui ont déjà fortement troublé cette commune.

UNE ATTESTATION DE PLUS
Messieurs Burton et Charlier,
de l'Institut médical urologique de Bruxelles.
Je suis heureux de pouvoir vous remercier de m'avoir guéri. Je souffrais des reins et de la vessie depuis plus de 25 ans. Cette affection ne faisait que s'aggraver malgré tous les conseils des plus grands médecins de Roubaix, Lille et de Bruxelles et voici qu'en quelques semaines je me trouve radicalement guéri. Je vous en serai reconnaissant toute ma vie. Je vous délivre la présente afin de rendre service à d'autres malheureux qui souffrent et je vous autorise à la publier.
Roubaix, le 11 décembre 1903.
HENRI LEMIEUGRE,
rue de Mouvaux, 7, Roubaix (Nord-France.)
Nous rappelons que les consultations des spécialistes de l'Institut urologique de Bruxelles, sur les voies urinaires, diabète, gravelle, albuminurie, ont lieu tous les samedis, de 9 h. à 5 h. *Au Café du Billard*, chez M. Glorieux, Grande-Place, à Mouscron. 46528

PAS-DE-CALAIS

Nordenskjœld à Boulogne. — Un de nos confrères a pu interviewer, à Boulogne, le hardi explorateur suédois qui lui a communiqué ses impressions.

Le sympathique explorateur, dit-il, ne paraît pas le moins du monde se ressentir des fatigues terribles, ni des privations qu'il vient d'endurer dans l'Antarctique. A cette rude existence, Otto Nordenskjœld était du reste depuis longtemps entraîné. Le froid et la faim combien de fois déjà n'avait-il pas eu à les supporter dans ses nombreuses expéditions antérieures sur les terres boréales et australes.

La bataille livrée aux glaces australes a été singulièrement plus difficile que les télégrammes l'avaient annoncé. Non seulement Otto Nordenskjœld est demeuré dix-huit mois bloqué dans une cabane entre un glacier et une montagne, non seulement l'*Antartic* a été broyé par les glaces, mais encore deux membres de l'expédition, le docteur Gunnar Andersson et le lieutenant d'infanterie suédoise Duse, ont mené pendant neuf mois la vie de Robinson sur ces terres désolées.

A la fin de décembre 1902, voyant que les glaces empêcheraient de secourir Nordenskjœld, Andersson et Duse résolurent de rejoindre leur camarade par terre et se firent débarquer sur la côte nord de la terre Louis-Philippe. Arrêtés dans leur marche par des détroits et des nappes d'eau, les deux explorateurs durent revenir en arrière.

L'hivez approchait; ils n'avaient ni vivres, ni abri. Mais des Scandinaves ne sont jamais embarrassés. Avec des pierres sèches, Duse et Andersson construisent une hutte et se ravitaillent aux dépens des phoques et des pingouins.

Six mois les Suédois demeurent dans cette tanière; après quoi ils repartent à la recherche d'Otto Nordenskjœld, et au prix de fatigues et de privations réussissent à rejoindre leur ami. L'odyssée d'Andersson et de Duse est le digne pendant de l'hivernage de Nansen dans sa hutte solitaire à la terre François-Joseph.

L'expédition d'Otto Nordenskjœld a été féconde non seulement en épisodes dramatiques, mais encore en résultats scientifiques d'une importance capitale. L'œuvre grandiose commencée il y a soixante ans par Dumont d'Urville a été achevée par les vaillants Scandinaves, et, grâce au sang froid et à l'énergie des explorateurs suédois, un morceau important de l'Antarctique nous est révélé dans ses moindres détails.

PALMES ACADÉMIQUES REFUSÉES. — M. Chochoy, employé des ponts et chaussées, conseiller municipal socialiste de Boulogne, à qui le gouvernement venait d'accorder les palmes, a refusé cette décoration, déclarant qu'en principe il était partisan de la suppression de toutes les décorations et qu'en pratique les palmes avaient été créées pour les instituteurs.

TROIS FRÈRES CONSCRITS A MONT-SAINT-ELOY. — Trois frères jumeaux, du hameau d'Ecoivres, commune de Mont-Saint-Eloy, prendront part au prochain tirage au sort. Ce sont : Jean, Joseph et Benoit Beugnet, tous trois bien constitués et bien portants. L'un est peintre, l'autre maçon et le troisième cultivateur.

UNE GRAVE AFFAIRE DE MŒURS A BOULOGNE. — La police a arrêté un individu originaire du département de l'Oise, nommé Foirest, qui s'est rendu coupable d'un odieux attentat. La victime serait une fillette de 7 ans, demeurant rue Inkermann. C'est sur la dénonciation du frère de la fillette que Foirest a été arrêté.

GOUDRON INCOLORE De Pratere
Le seul pectoral agréable à prendre à tout âge, ne renfermant aucun stupéfiant, tels que : Codéine, morphine, opium ou des substances dont l'abus est dangereux.
Infaillible pour TOUX, ASTHME BRONCHITE, COQUELUCHE.
c. 2 fr. la bout. toutes pharm.
En vente à Ostende, chez le fabricant; à Comines, chez Van Windekens; Menin, Sioen et Rouiers, Mons rue Maes. 46529

BELGIQUE

LE PRINCE ALBERT est complètement remis du léger accident dont il a été victime il y a quelques jours.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL s'est réuni mardi matin au Palais